



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 03/12/2009

DATE DE LA CONVOCATION : 23/11/2009

DATE D'AFFICHAGE : 23/11/2009

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	16

L'an deux mille neuf, le trois décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS :** MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, M. LYON Christophe, Mme LYONNET Joëlle, MRS GALICHET Eric, Mmes BOSCO Blandine, et M. DUPIN Gilles.

**ABSENTS :** M. THOMAS André, Mme FONTVIEILLE Françoise avec pouvoir à M. GRANGE, Mme PALMIER Sandrine avec pouvoir à Mme CUSSIERE, Mme DUFOUR Françoise avec pouvoir à Mme BOSCO, M. DACHEUX Eric avec pouvoir à M LYON, Mme MICHEL Sandrine avec pouvoir à M. GALICHET, M. PAYS Hervé avec pouvoir à M. DUPIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GALICHET.

## 1) Approbation du compte-rendu précédent

Approuvé à l'unanimité.

## 2) Pôle d'échange multimodal de la gare

M. Tuffet du Bureau d'études Réalités présente le projet d'aménagement tel qu'il a été présenté aux services du Conseil Général lesquels ont validé la forme. Ce projet est une nécessité pour la sécurité des bus et de leurs usagers. Les objectifs sont également :

- de raccrocher les commerces de la rue du Four à Chaux avec le centre bourg en créant une continuité.
- de créer des places de stationnement pour les véhicules légers
- de mettre à jour les réseaux d'eaux pluviales.

Mme Lyonnet pose la question de l'éloignement des places pour les véhicules légers par rapport à la gare SNCF.

M. Tuffet répond que le service du Conseil général et les politiques territoriales souhaite favoriser les transports collectifs et les mettre en réseau au plus prêt les uns des autres (bus-train). Il précise également que les gabarits d'emprise des bus contraignent le projet sous certaine forme. Les alignements en épi sont déconseillés d'un point de vue sécurité.

Mme Lyonnet s'inquiète du partage d'une voie piétonne et cyclable où les usagers devront se côtoyer avec les conflits d'usage que cela peut entraîner.

Se pose alors de nombreuses questions sur le partage d'un même espaces de 3m pour les vélos et les piétons. Une réflexion sera à prévoir lors de la finalisation du projet soit en matérialisant un marquage au sol, soit en séparant le flux piétons à l'intérieur du parking et le flux vélos côté rue de l'industrie, soit en ajoutant à cela des ouvertures entre les voies au milieu de l'espace vert.

M. Frecon s'inquiète de la sortie des bus aux horaires d'affluence au carrefour de l'industrie et du Four à Chaux.

M. Bacconin propose l'installation de feux tricolores en les intégrant dans le projet de feux avec la sortie de la caserne des pompiers.

Il est décidé de garder l'idée comme une option à réaliser en fonction des problèmes et du flux. Les gaines seront tout de même placées en prévision.

M. Galichet demande des précisions sur le devenir des arbres en place et des containers destinés au tri sélectif. Les arbres seront dans la mesure du possible récupérés et replantés et les containers seront disposés au Nord de l'aménagement, rue de l'industrie.

M. Tuffet précise que deux abris bus seront disposés avec du mobilier à choisir dans une large gamme. Pour les WC, il est envisagé soit d'en installer à proximité des abris bus, soit sur l'espace vert côté gare SNCF soit d'utiliser ceux du bâtiment de la future communauté des communes. Leur intégration devra être bien prise en compte.

Au niveau du budget, les travaux d'aménagement ont un coût d'environ 484 200 € HT sur 7000 m<sup>2</sup> d'espace. Il est possible de phaser dans un autre exercice les espaces verts : 30 000 € et le parking véhicules légers : 17 000 €. Les travaux du SIEL ne sont pas intégrés dans ce budget prévisionnel.

M. le Maire indique que la commune peut espérer une subvention du Conseil général à hauteur de 40 à 45 %. Il précise aussi que le dossier sera déposé auprès du pays Roannais pour espérer une aide de la Région.

Ce dossier sera retravaillé sur la forme pour tenir compte des remarques.

La délibération pour le dépôt de dossier de demande de subvention au Conseil général est voté à l'unanimité.

22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### 3) **Reconduction du contrat SPANC avec la SAUR**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité moins 2 ABSTENTIONS la reconduction du contrat SPANC avec la SAUR avec pour objectifs:

- de terminer les contrôles de diagnostic des assainissements non collectifs
- de suivre des travaux de mise en conformité suite aux diagnostics réalisés
- de suivre les travaux et la réalisation des assainissements autonomes lors de nouvelles constructions
- d'effectuer les contrôles périodiques (sur 8 ans)

Le contrat est reconduit pour une période de 1 an.

### 4) **Indemnité d'éviction pour l'agriculteur des terrains de Chanlat**

M. Joninon indique que conformément au barème de la Chambre d'agriculture, M. Joninon Jean-Claude, exploitant agricole, recevra une indemnité de 5200 € soit 0,35€/m<sup>2</sup>. Mme Lyonnet vérifie les possibilités de recours. Cette indemnité est accordée à l'unanimité.

### 5) **Compte-rendu des commissions**

#### **a. Commission technique**

M. Joninon donne le compte-rendu de la réunion avec la SAUR qui a établie une carte des secteurs critiques en matière d'assainissement non-collectif. Quatre sites sont à traiter :

- la Signière : 3 à 5 maisons pourraient être rapidement raccordées et les travaux effectués par les services de la commune. Il est décidé d'engager les travaux sur 2010.

- Lachat : Une partie des maisons pourraient se raccorder sur le réseau de la nouvelle zone de Chanlat tandis que les autres branchements seraient à faire chiffrer, au vue également du projet d'aménagement de la zone industrielle du nœud autoroutier.

- La Ville : Douze maisons à raccorder et la nécessité de prévoir une station de relevage au point le plus bas. Il est décidé, sur les conseils de la SAUR, de faire appel à un bureau d'étude pour nous aider dans le choix des travaux. Une consultation sera prochainement lancée.

- Chassagny : le dossier est plus compliqué et long car il concerne les périmètres de captage d'eau potable. Un comité de pilotage se réunit prochainement avec l'ensemble des services de l'état et des collectivités pour traiter du problème. Quinze maisons semblent concernées.

M. Petitbout précise que le droit de raccordement est aujourd'hui de 500 € et que le prix facturé doit être le même sur l'ensemble de la commune. Il faudra le réévaluer.

## **b. Commission communication**

Mme Becard précise que le Bulletin n°4 est presque réalisé et qu'il sortira sur 6 pages fin janvier.

Mme l'Adjointe propose de voter une participation pour les déplacements des élèves de maternelles jusqu'à la salle polyvalente lors des rencontres USEP. La demande de l'école est acceptée et votée à l'unanimité.

Mme Bécard demande à M. Artaud si la salle de cinéma est équipée de rehausseur pour les petits de la maternelle. Il répond que l'association ABC cinéma a investi depuis deux ans dans 48 rehausseurs.

Pour l'information de tous, Mme Bécard rappelle que le deuxième CMJ aura lieu le samedi 5 décembre à 10h. Elle indique qu'un mail a été envoyé à chaque conseiller avec le projet de livret d'accueil des nouvelles familles et qu'il sera traduit en Anglais et en Turque.

Mme Bécard informe le conseil qu'une réunion organisée par Mme GIOIA de la CAF de Roanne aura lieu le mardi 15 décembre à 19h à la communauté des communes. Cette réunion a pour objectif de réunir les maires de la communauté des communes afin de faire le bilan des actions petites enfance 2008 et les perspectives 2010 concernant le prochain contrat. Ce dernier devra être déposé avec le 31 mars 2010 pour être pris en compte et ne pas faire perdre les aides financières (en outre celles de la crèche).

## **6) Avenant aux statuts de la communauté des communes permettant son adhésion au syndicat pilotant la ZAIN A89**

Les statuts de création du syndicat de la ZAIN A89 ont été modifiés suite au retrait des communautés des communes du Pays d'Astrée et du haut Forez. La COPLER et Vals d'Aix et d'Isable suspendent leur participation pour l'instant. Ainsi, la participation aux investissements est répartie de cette manière :

- 40 % Conseil général
- 28 % Com Com Balbigny
- 26 % Com Com de Feurs en Forez
- 6 % Com Com des Collines du matin

La Zone du Fond de l'Or intègre la ZAIN et recevra prochainement l'entreprise Focalia (granulés bois) sur 13ha.

M. Lyon fait remarquer que dans les documents fournis : 450 ha sont en ZDA, 150 ha sont aménageables et qu'il s'agit d'une surface beaucoup plus importante que ce qui avait été présentée lors de la précédente délibération. Cette dernière faisait état de 40ha à 50 ha aménagés. Les surfaces indiquées surprennent certains conseillers municipaux.

M. Dupin s'interroge sur les retombées économiques réelles de tels aménagements en précisant qu'une étude a été engagée par le Grand Roanne Agglomération et qu'elle ne semble pas aussi importante qu'on peut l'imaginer. Il demande également où en sont les nombreuses études agricoles et sur l'eau qui semblent également coûter très chères alors que des études agricoles existent déjà dans toutes les communes.

M. Frecon ne comprend pas la position de M. Dupin car pour lui rien n'a changé depuis la dernière délibération si ce n'est que 2 communautés des communes se sont retirées. Pour M. Artaud ce changement est très important car la participation de la Communauté des communes de Balbigny risque d'être beaucoup plus importante et qu'elle risque de s'endetter.

Mme Lyonnet regrette que le vote se fasse avant d'avoir connaissance des résultats de l'étude économique et sur l'eau et que l'on ne s'interroge pas assez sur les incidences sur l'écologie et l'agriculture de tels projets. La commune de Balbigny n'aura que 3 voix sur 12 et ne sera donc pas majoritaire dans les choix d'investissement de la ZAIN dont on ne connaît pas le niveau aujourd'hui.

M Joninon se dit d'accord pour un aménagement de 40 ha mais pas de 150.  
M. le Maire précise que dans les statuts du syndicat il est clairement établi que la participation des communautés des communes se fera en fonction de leur capacité de financement. Il indique également que le triangle en dessous de l'A89 (voie SNCF, RD1082, A89) sera le premier aménagé.

M. Galichet regrette le manque d'information et de transparence dans les prises de décisions. Aucun débat n'a été mené au sein de la communauté des communes et la commission aménagement du territoire ne s'est pas réunie à ce sujet. Il s'interroge sur le réel pouvoir décisionnel des délégués communautaires représentant la commune de Balbigny qui sera la première impactée par le projet.

M. le Maire indique que d' dorénavant, il va faire le nécessaire pour fournir les documents et les éléments d'information nécessaire à la prise de décisions.

M. Dupin comprend à travers les statuts de la ZAIN que le Conseil général de la Loire va mener les aménagements et les prises de décisions puisqu'il est majoritaire.

Vote : 22 votants

- 11 POUR

- 11 CONTRE

- 0 ABSTENTION

L'avenant est approuvé, M. le Maire ayant la voie prépondérante lors d'un vote à mains levées.

## 7) **Questions diverses**

M. Joninon indique que les travaux sur la RD 1082 entre le carrefour et le Pont Collet commenceront en début d'année 2010. Une réunion d'information auprès des riverains est organisée le jeudi 17 décembre à 18h en mairie afin de leur présenter le déroulement des travaux.

Mme Lyonnet fait remonter une demande des sportifs qui ont froid à la salle polyvalente. Le chauffage ne semble pas efficace. Un rideau pourrait être installé à l'entrée.

M. Joninon propose de le remettre et M. Bacconin propose d'installer un destrificateur pour faire « redescendre » l'air chaud. Il propose de mettre ce projet à l'ordre du jour de la prochaine réunion technique.

Mme Lyonnet demande où en est le projet d'installation des panneaux photovoltaïques et si un diagnostic énergétique est prévu (étude sur le bilan thermique). L'isolation doit vraisemblablement être peu efficace.

M. le Maire informe que le SIEL a donné son accord mais que la programmation de l'installation n'est pas connue.

M. Artaud demande ce qui se passe sur la cheminée du Four à Chaux.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une modification des antennes (toujours le même nombre) et d'une vérification de l'ouvrage de la cheminée.

M. Dupin indique qu'il a été interpellé au sujet des déchets laissés par la SNCF au passage à niveau des Chessieux (gants, bouteilles, gaines, plastiques...)

La séance est levée à 23h30.

**AMENAGEMENT D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL  
DANS LE SECTEUR DE LA GARE.  
APPROBATION DU DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CTD**

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancement du projet d'aménagement du quartier à proximité de la Gare (inclus dans le projet global d'aménagement des rues de l'Industrie, du Four à Chaux et de Concillon). Le bureau d'étude REALITES a travaillé sur ce projet, avec l'aide de la commission technique de la commune, et son dirigeant présente les plans et le coût estimatif du projet.

Suite à cette information, M. le Maire expose que cet aménagement d'un pôle d'échange multimodal va permettre de privilégier les transports en commun et les transports doux, dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité. La création d'une aire de stationnement et de retournement pour les cars, associée à un parc de stationnement (à la journée ou en dépose minute), à des zones cyclables avec abri pour vélos et à des stationnement et des cheminements aménagés pour les personnes à mobilité réduite, le tout à proximité immédiate de la Gare SNCF, va permettre aux usagers de rationaliser leurs déplacements.

Actuellement, les bus effectuent leur manœuvre en reculant dans les carrefours, et prennent ou déposent leurs passagers en pleine zone de trafic, sans aucune sécurité. Cet aménagement global réduira considérablement les risques d'accident.

Le coût estimatif de ce projet est évalué à 484200 € HT. M. le Maire rappelle que l'utilité de cet aménagement dépasse largement les limites de la commune et profitera à l'ensemble de la zone d'attraction de la Gare et des services de Balbigny (écoles, collège, lycée, services publics ou services commerciaux...). A ce titre, il est possible de solliciter une aide financière au titre du Contrat Territorial de Développement.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les plans généraux et les devis qui lui sont présentés et décide d'inscrire ce projet au budget 2010 de la commune. De plus, compte-tenu de l'utilité intercommunautaire de cet aménagement, le conseil municipal sollicite une subvention au titre du CTD, et charge M. le Maire de faire suivre cette demande à M. le Président du Conseil Général, sous couvert de M. le Président de la Communauté des Communes.

**ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : S.P.A.N.C.  
RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC SAUR**

M. le Maire expose que le contrat passé avec SAUR pour le contrôle et le suivi du service public d'assainissement non collectif est terminé depuis fin 2008. Depuis le début de l'année, plusieurs propriétaires ont exécuté des travaux de mise en conformité ou ont déposé des dossiers pour des travaux nouveaux, et il convient d'assurer la continuité de ce service. M. le Maire propose de reconduire ce contrat de contrôle du SPANC avec SAUR.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et décide de reconduire le contrat de contrôle et de prescription pour le SPANC avec SAUR jusqu'au 31/12/2011.

**INDEMNITE D'EVICION DU LOCATAIRE DES TERRAINS DE CHANLAT**

M. le Maire expose que les travaux d'aménagement de la zone de Chanlat sont maintenant terminés, que les lots sont vendus ou font l'objet de promesse de vente, et qu'il convient de verser l'indemnité d'éviction à l'agriculteur qui exploitait ces terrains jusqu'au 11 novembre dernier (M. Jean Claude JONINON). La chambre d'agriculture propose pour cette classe de terrain une indemnité de l'ordre de 0,35 €/m<sup>2</sup>, soit pour une surface de 1ha48a10ca une indemnité d'éviction arrondie à 5200 €.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'une indemnité d'éviction de 5200 € à M. JONINON Jean Claude. La somme fait l'objet d'une inscription sur le budget annexe de la zone de Chanlat.

## **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BALBIGNY AU SYNDICAT MIXTE DES ZAIN A89 LOIRE CENTRE ET APPROBATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'arrivée de l'A89 et le positionnement stratégique du secteur de Balbigny-Feurs a généré :

- la mise en place d'un Contrat territorial de développement (CTD A89)
- le projet de création d'un syndicat mixte chargé de réaliser les zones d'activités de Balbigny (à proximité du futur nœud autoroutier A 72/ A 89 / RN 82) et de La Font de l'Or (sur les communes de Cleppé et de Poncins).

Ce syndicat mixte à vocation ZAIN (Zone d'Activités Internationale) A89-Loire Centre pourrait comprendre :

- le Département de la Loire
- la Communauté de communes de Balbigny
- la Communauté de communes de Feurs en Forez
- la Communauté de communes des Collines du Matin

Son objet est la conduite des études d'aménagement, l'aménagement, la commercialisation, la gestion et le développement des ZAIN entrant dans son champ de compétence (autour du futur nœud autoroutier sur Balbigny / St Marcel de Félines et au niveau de l'échangeur sur la Commune de Cleppé / Poncins).

La volonté du Département et des trois EPCI est de regrouper leurs moyens pour proposer une offre économique cohérente, harmonieuse et mutualisée en vitrine d'autoroute.

L'adhésion de la Communauté de communes de Balbigny est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses Communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

### **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal de Balbigny,**

- Vu la délibération de la Communauté de Communes de Balbigny en date du 30 septembre 2009, relative à l'adhésion au Syndicat Mixte des ZAIN A89 Loire Centre et l'approbation de ses statuts ;
- Entendu Monsieur le Maire donnant lecture de la délibération précitée et des statuts proposés en annexe ;

### **Et après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes de Balbigny au Syndicat mixte à vocation ZAIN A 89-Loire Centre et **APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte ci-annexés.